

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

17 décembre 1992 - n° 1109  
Hebdomadaire romand  
Trentième année

## Revitalisons, mais sérieusement

Tous clament en chœur le besoin de libéralisation, de déréglementation, de revitalisation de l'économie helvétique, partisans comme adversaires de l'EEE. La revendication s'exprimait déjà avant le 6 décembre, elle ne prend que plus d'ampleur maintenant. C'est la planche de salut qui doit limiter les dégâts du splendide isolement choisi par la majorité populaire. Et pour rendre la mélodie plus agréable à l'oreille, les compositeurs ont ajouté tout récemment un bémol social et écologique.

Disons-le franchement, la partition tourne déjà à la rengaine. Les industriels éclairés autour de Fritz Leutwiler et de Stephan Schmidheiny l'ont entonnée l'an dernier, suivis du Vorort et du groupe de Pury, puis relayés par les partis bourgeois. Mais il ne suffit pas de repasser inlassablement le disque pour en faire un succès populaire. L'air est trop suave pour être honnête et les paroles trop floues.

Certes de larges milieux, et pas seulement à droite, admettent aujourd'hui que des structures économiques trop rigides, des réglementations désuètes et tâillonnes n'assureront pas l'avenir de la place industrielle suisse. Qu'il s'agisse de rationaliser l'administration, d'assainir les finances publiques, de rendre plus efficace l'action de l'Etat, de simplifier les procédures, notamment en matière de construction et de protection de l'environnement, d'assouplir les conditions de travail, de privatiser même, il y a là matière à réflexion, à discussion, à innovation.

Mais pour l'heure on n'entend que des slogans, pas de propositions concrètes, pas d'indications précises sur les coûts liés à ces réformes et sur les contreparties offertes à ceux qui devront les assumer. Et il y a motif à s'inquiéter quand on voit la droite pro-européenne ébaucher une majorité réformiste avec les bataillons populistes de l'ultra-libéral Blocher. Il est vain, dans ces conditions, d'en

appeler au coude-à-coude national au-delà des frontières partisans et des intérêts particuliers, comme le fait le patron de la Société de banque suisse. Voyez la pauvreté du débat sur les privatisations: enlever à l'Etat des activités rentables, lui laisser en héritage les déficits ou supprimer les prestations sans souci aucun des conséquences autres que financières (DP n° 1108, «Les consultants dans le bac à sable»). Voyez encore l'indigence des propositions d'assouplissement du marché du travail qui font porter l'essentiel des sacrifices par les salariés. Et que dire de la simplification des procédures qui visent clairement entre autres à minimiser les exigences de protection de l'environnement. A ce jeu-là où les uns tentent d'imposer leurs vues à la hussarde, sous prétexte de salut public, et les autres défendent pied à pied leurs acquis, nous nous épuiserons dans des conflits incessants plutôt que nous ne nous revitaliserons.

Ce nécessaire sursaut exigera des sacrifices, c'est sûr, et les intérêts s'affronteront avec vigueur, c'est normal. La seule issue réside dans un effort équitablement partagé et dans la responsabilité partagée aussi. Il est temps que les ténors de l'économie prennent conscience de l'énorme gâchis humain que constituent des travailleurs sans motivation parce que sans responsabilité, une organisation du travail qui infantilise les salariés. La revitalisation de l'économie, c'est d'abord la reconnaissance de ce capital humain, de sa dignité et de ses compétences. Les salariés accepteront les adaptations nécessaires, à condition qu'ils soient pleinement associés aux décisions et à leur réalisation. Les employeurs revendiquent plus de souplesse ? Qu'ils la négocient et qu'ils fassent preuve de souplesse eux aussi dans la reconnaissance des organisations syndicales et de leur revendication à participer à l'élaboration de ces nouvelles conditions. Donnant donnant.

JD

# Parcours de combattantes

*Le piège du fardeau de la preuve, c'est que la victime risque bien de devenir l'accusée.*

(jd) Longtemps admis comme un droit naturel, le harcèlement sexuel s'est solidement installé grâce au silence des victimes qui renonçaient à dénoncer cette forme particulièrement lâche de la domination masculine, impuissantes à affirmer leur dignité dans une culture qui légitime l'infériorité féminine.

Les choses changent heureusement avec la reconnaissance de l'égalité entre les sexes et la revendication à la concrétisation de cette égalité dans tous les domaines de la vie sociale. Grâce aussi à des organisations, syndicales notamment, qui effectuent un indispensable travail d'information et proposent leur soutien aux victimes, grâce à des femmes qui prennent le risque de la parole.

Car c'est encore un risque, hélas, que de revendiquer tout simplement le droit à son intégrité personnelle. Le conflit qui oppose depuis des mois des fonctionnaires de l'administration cantonale genevoise à leur chef de service est là pour en témoigner une fois de plus.

Spontanément on imagine que des problèmes de cette nature peuvent se régler entre adultes de manière directe: une réaction claire et nette de la femme harcelée, éventuellement une paire de claques devraient suffire à couper court à tout geste ou attitude déplacé. C'est oublier le choc, la surprise que de telles pratiques provoquent souvent chez les victimes, la difficulté de verbaliser ce qui touche à la sexualité, la crainte de ne pas être crues et la peur des mesures de rétorsion.

## Pas de vagues !

Craintes justifiées comme le montre le déroulement de la procédure genevoise. La première victime ne peut se faire entendre du chef du personnel qui préfère résoudre le problème en lui proposant un transfert. Première réaction: surtout ne pas faire de vagues. Elle n'a pas plus de succès lorsqu'elle tente d'alerter Olivier Vodoz, chef du département des Finances, dont elle dépend. Il faut qu'une députée s'entremette pour qu'il reçoive finalement la plaignante. Et près de quatre mois s'écoulent encore avant que le gouvernement décide d'une procédure administrative, sans pour autant que le haut fonctionnaire

en cause soit suspendu de ses fonctions. Pas d'urgence donc et pas de mesures qui éviteraient de faire perdurer des rapports de service invivables durant l'enquête. Non, le responsable du service continue d'exercer son pouvoir hiérarchique pour isoler les plaignantes et les disqualifier professionnellement. En tant qu'accusé, le harceleur présumé a accès à toutes les dépositions et assiste en compagnie de son avocat à l'audition des témoins. Si la partie attaquée doit bénéficier de tous les moyens de sa défense, pourquoi l'accusation se trouve-t-elle si démunie? Parce que la procédure administrative a été conçue pour le cas où un supérieur dénonce son subordonné, et c'est pourquoi celle-ci offre à ce dernier des garanties contre l'arbitraire hiérarchique

Alors qu'une procédure complémentaire menée par un ancien juge est encore en cours, le chef du service n'hésite pas à

convoquer une conférence de presse pour se justifier, laissant entendre que le rapport d'enquête parle en sa faveur. Tout récemment une partie de ses collaborateurs alerte à son tour la presse pour lui apporter son soutien. A l'heure qu'il est, le Conseil d'Etat ne s'est toujours pas prononcé.

## Déballage indigne

Ce déballage sur la voie publique est indigne. Dans cette affaire, la mollesse de l'autorité politique, la lenteur de la procédure et la faiblesse du statut juridique concédé aux plaignantes ont contribué à semer le doute sur l'honnêteté de ces dernières. Créer des conditions telles que les victimes deviennent progressivement des accusées, accréditer le sentiment que la hiérarchie est protégée de par son seul statut, c'est dissuader les femmes de se défendre dans des cas semblables.

Quelle que soit l'issue de cette affaire, il est urgent de mettre en place une procédure indépendante qui libère les lésées de toute pression tout en garantissant un traitement équitable au prévenu. C'est la crédibilité de l'Etat dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes qui est en jeu. ■

LENDEMAINS DE VEILLE

## La récupération du vote du 6 décembre

(ag) Alors que le 6 décembre on a vu s'unir, dans une sorte d'acte de confiance, des forces politiques, professionnelles, syndicales qui dépassaient leur opposition naturelle, la récupération du vote est conforme à ce que l'on pouvait craindre. Frappe l'absence de pudeur. Ainsi la NZZ n'a pas attendu une semaine. Dès samedi, elle donnait le ton:

*Si l'on considère, écrit un chroniqueur économique, que presque la moitié du peuple avec son oui à l'EEE a aussi dit oui à une libéralisation économique (...) et que d'autre part on prend en compte le fait que des dirigeants de l'opposition à l'EEE sont partenaires des quatre motions des partis bourgeois, on devrait dans ce constat trouver un but commun, à savoir remettre de l'ordre dans la maison.*

Les références pour cette mise en ordre, c'est le programme Leutwiler-Schmid-

heiny, le programme du Vorort, les positions de Hans Letsch et plus particulièrement le rapport du groupe de travail de Pury, malheureusement, dit la NZZ, émasculé par le groupe inter-départemental Sieber.

Sur le fond, rien de nouveau: déréglementation, privatisation, allègements fiscaux (abaissement de l'impôt anticipé, de la double imposition de la SA et de ses actionnaires), une TVA sans compensation sociale, etc. Il faut profiter du choc pour faire passer ce qui était jugé politiquement impossible. Le programme commun des droites populiste et classique est connu.

On souhaite ardemment une réaction des forces qui se sont engagées dans le oui. Le but serait de proposer, sous réserve d'inventaire, toutes les réformes utiles déjà acceptées dans le cadre Eurolex, y compris celles qui bénéficieraient d'un délai d'adaptation et d'y joindre, si dans certains domaines il faut plus de souplesse, tout ce qui développe le partenariat.

Des initiatives sont souhaitées, espérées, vite. ■

# L'adéquation de la démocratie directe

**Droits populaires et fédéralisme ont inspiré nombre de politologues: sont-ils encore adaptés à ce pays et à ses citoyens ? Les propositions de réforme se sont succédées. Un colloque a été l'occasion de faire le point.**

(ag) Les politologues se défendent de vouloir squatter l'espace public qui appartient aux citoyens. Mais ils veulent savoir comment ce citoyen-roi assume ses prérogatives. Plus impertinents, ils posent la question: la démocratie directe est-elle démocratique ? Réunis pour en parler à la Grange de Dorigny, six politologues avertis (Yannis Papadopoulos, Hanspeter Kriesi, Jean-Daniel Delley, Wolf Linder, Thierry Tanquerel, Raimund E. Germann) s'efforçaient d'échapper à l'actualité, au lendemain du vote sur l'EEE, et à l'académisme (priver le peuple ou les cantons de leurs droits impliquerait leur accord, c'est-à-dire une automutilation; vaine question).

Entre l'actualité immédiate et l'académisme, le champ balayé s'est révélé riche. Quelques chapitres.

## Le processus de formation de l'opinion

Le citoyen ne vote pas dans les mêmes conditions qu'il y a un siècle. Comment agissent les médias, radio, télévision, presse, publicité ? De quel poids pèse l'argent ? Qui sont les exclus de la démocratie directe, de droit (les étrangers), de fait (les indifférents et les «incompétents») ? Quand l'opinion est-elle formée ? Selon Kriesi, on recense par exemple quelque 50 pour cent d'indécis une semaine avant un vote.

Malgré l'intérêt des analyses Vox, on est surpris du faible avancement des recherches sur ce sujet d'importance, que l'on pourrait formuler ainsi: la démocratie directe est-elle plus que le champ du marketing politique et publicitaire ?

## Election et votation

La démocratie directe, c'est du coup par coup sur des objets précis. Il y a toujours une part d'imprévisibilité dans la réponse. Mais cette imprévisibilité conforte de fait un régime stable: renforcement de la concordance pour limiter les risques d'échec devant le peuple; reconduction élevée des élus, car les

points les plus litigieux ont déjà été arbitrés. D'où l'idée, théorique, d'imaginer un schéma inverse: moins de démocratie directe et des choix électoraux plus engagés.

Mais il semble évident que les citoyens sont toujours plus intéressés par des enjeux concrets et pas seulement en Suisse: l'énergie nucléaire, la sécurité sociale, la qualité des transports, etc. D'autre part, c'est l'application du droit qui est décisive plus que les programmes qui n'aboutissent souvent qu'à des effets de manche législatifs sans suivi, sans conséquences sur le terrain. De surcroît, l'orientation politique se joue de plus en plus au niveau des ordonnances, voir par exemple les normes sur la pollution de l'air. C'est là qu'il faut porter un regard critique si l'on veut connaître le fonctionnement décisionnel et les limites du contrôle démocratique.

A relever l'intérêt des chercheurs pour le fonctionnement des Etats américains, notamment de la Californie, où se combinent un pouvoir électif fort, choix d'un seul homme, le gouverneur, et une démocratie directe étendue.

## Démocratie directe et politique étrangère

Bien que la démocratie directe ait été, en 1977 encore, étendue à la politique étrangère, ce contrôle est-il adapté aux relations transnationales ? En obligeant à des choix populaires, ne met-il pas en action des forces centrifuges, n'a-t-il pas un effet désintégrateur ? De surcroît, en politique intérieure, un vote peut être répété: le suffrage féminin a progressé de cette manière; en politique extérieure, les échéances ne sont pas toujours rattrapables.

Mais comment faire autrement ? Même des pays sans tradition de démocratie directe soumettent au référendum des objets où leur souveraineté est en jeu. Modifier la procédure, c'est vouloir préjuger de la réponse. La Suisse pourrait-elle dans un ensemble européen souligner le poids égal des parties inégales, ce qui est le principe même du

fédéralisme, et y renoncer pour elle-même ?

Ses règles propres l'obligent donc à un travail de persuasion en profondeur et à une prudence dans ses engagements tant que la conviction ne pénètre pas les peuples des cantons.

## L'affaiblissement du politique

La réflexion sur nos institutions, c'est la conclusion de l'auditeur de ce forum, donne le sentiment que jusqu'ici, notamment depuis la formule magique, tout le monde y trouvait son compte.

*Le citoyen*: il sait qu'il peut contrôler des objets concrets et désavouer, s'il lui plaît, la classe politique. *Les groupes de pression*: ils ont les moyens de se faire entendre; leurs revendications doivent être prises en compte pour désamorcer les risques d'échec en cas de référendum.

*Le Parlement*: il joue à son aise puisque le Conseil fédéral, non responsable au sens parlementaire du mot, peut être battu sans conséquences politiques. *Le Conseil fédéral et son administration*: ils voient s'ouvrir le champ immense des ordonnances et de l'application du droit. Dans ce système de pouvoir fragmenté et conservateur, l'élément perdant, c'est le politique, notamment l'absence d'un lien d'autorité naturelle entre le Conseil fédéral, comme collègue, et les Chambres fédérales. Dans ce tableau descriptif des institutions manquent les relais politiques efficaces. ■

## Tendances totalitaires

*Das Paradies kann warten* (le paradis peut attendre), c'est le titre d'un livre commandé par la direction de l'Instruction publique zurichoise. Deux semaines après sa parution, la première édition (6000 exemplaires) est déjà épuisée et une deuxième édition est sous presse. L'ouvrage dresse le portrait de groupes à tendance totalitaire (la secte Moon, les scientologues, les Enfants de Dieu, Hare Krishna, les Lieblings) et démonte les mécanismes de séduction qui font le succès de ces organisations auprès des personnes désorientées et les conduisent parfois jusqu'à l'esclavage et à la ruine financière. ■

*Das Paradies kann warten - Gruppierungen mit totalitäre Tendenz. Werder Verlag, Zurich, 1992*

# La Banque mondiale: un self-service ?

*La Suisse est installée dans la direction de la Banque mondiale. Il sera bientôt l'heure de dévoiler ses véritables intentions en matière d'aide au développement.*

(jd) L'aide au développement reste l'indicateur privilégié des rapports entre le tiers monde et les pays riches. Et toute augmentation de cette aide est saluée comme un progrès significatif, alors même que l'impact de ces flux financiers prête à controverse, quand il n'est pas clairement négatif. Par ailleurs, les transferts du Nord vers le Sud, au titre de l'aide au développement, ne représentent qu'une fraction négligeable du manque à gagner des pays pauvres provoqué par les barrières commerciales et les conditions imposées par le monde industrialisé (DP n° 1108, «Comparaisons sommaires»). Il faut donc rompre avec cette pratique hypocrite qui consiste à donner d'une main quelques piécettes et à prendre de l'autre une liasse de billets. Et établir des règles d'échange équitables: les fameuses conditions-cadres prônées ici par les chantres du libéralisme valent aussi dans les relations Nord-Sud !

Dans une tribune libre (*Tages Anzeiger*, 10 décembre 1992), Peter Bosshard, secrétaire alémanique de la Déclaration de Berne, souligne à juste titre les anomalies du commerce mondial et appelle la Suisse, nouveau membre des institutions monétaires internationales, à prendre ses responsabilités.

## Casser les prix des matières premières...

La Banque mondiale axe sa politique de développement en Afrique sur la promotion des exportations de matières premières. Une priorité en forme de cul-de-sac. Le prix des 33 matières premières les plus importantes (sans le pétrole) a chuté de 46% en moyenne au cours de la dernière décennie. Et, depuis 1970, la part des pays sub-sahariens au commerce mondial est tombée de 4 à 1%. Malgré cette évolution et quand bien même la demande stagne, la Banque mondiale persiste à financer des équipements de transport et de transformation et à prescrire des allègements fiscaux en faveur des exportateurs. Une politique qui contribue à faire diminuer les prix sur le marché mondial.

S'ajoute encore le fait que ces matières premières ou des produits semi-finis, lorsqu'ils concurrencent une production similaire des pays riches, sont frappés de mesures telles que quotas ou droits de douane élevés. Et comme le marché des matières premières est contrôlé en grande partie par un petit nombre de groupes multinationaux, l'essentiel des profits bénéficie aux pays riches: en moyenne, 15% seulement du prix de vente des produits agricoles reviennent au tiers monde.

En cette matière, la Banque mondiale fait donc fausse route, d'autant plus que des produits tels que le coton, le caoutchouc, le sisal et le cuivre, par exemple, sont soumis à la concurrence croissante de produits synthétiques, une concurrence qui deviendra plus vive encore avec les progrès de la biotechnologie.

La Suisse, même si elle bénéficie d'un

## Les bons conseils du TCS

(pi) Dans son service de presse, le TCS relève les dangers qui guettent les enfants sur le chemin de l'école durant la saison hivernale et appelle automobilistes, cyclistes, cyclomotoristes et piétons à la prudence. On applaudit des deux mains. Mais cet appel serait plus crédible si le TCS ne se retrouvait pas si souvent au nombre des opposants à des mesures simples et efficaces pour améliorer la sécurité dans les zones résidentielles et aux abords des écoles: modération de la circulation, zones limitées à 30 ou 40 km/h, aménagements routiers favorables aux cyclistes et cyclomotoristes, etc.

Les jeunes sont effectivement très exposés aux dangers de la route: un décès sur six chez les moins de quinze ans est constaté dans un accident de la route; quant aux piétons en général, ils repré-

excèdent commercial de 7 milliards de francs avec le tiers monde et abrite le siège de plusieurs multinationales actives dans le commerce des matières premières, ne modifiera pas à elle seule la situation. Ce qui ne dispense pas notre pays, membre du Conseil exécutif de la Banque mondiale depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier, d'accorder ses paroles et ses actes. Car les autorités fédérales ont bien insisté, au moment de la campagne référendaire, sur la nécessité d'une politique de développement sociale et écologique et sur le fait que seule une adhésion à la Banque mondiale permettrait à la Suisse de défendre efficacement ce point de vue.

## ...ou adopter un code de conduite

Aujourd'hui la Confédération verse 20 millions de francs par an aux pays producteurs à titre de dédommagement pour les variations à court terme du prix des matières premières. Une somme symbolique qui ne fait pas oublier l'attitude résolument hostile de la Suisse dès lors qu'il s'agit d'imposer aux multinationales du commerce un code international de conduite. Notre représentant au sein du Conseil exécutif a droit à une période d'adaptation; après quoi il devra bien annoncer la couleur helvétique en matière de développement. ■

sentent près d'un blessé sur neuf et un mort sur six victimes du trafic routier... Face à ce triste constat, il ne suffit pas, comme le fait le TCS, de demander aux automobilistes de dégivrer leur pare-brise et d'enclencher leur éclairage, aux piétons de porter des habits clairs et aux conducteurs de deux-roues d'équiper leurs véhicules de réflecteurs supplémentaires. Il faut profiter de chaque aménagement du réseau routier pour que les enfants y soient plus en sécurité. Un domaine où le TCS est trop souvent aux abonnés absents. ■

## Le nouveau libéralisme

(pi) «La Banque cantonale vaudoise, qui construit son centre administratif à Prilly, a-t-elle favorisé une entreprise zurichoise au détriment d'un concurrent lausannois dans l'adjudication de travaux pour un

# Libre passage professionnel et libre passage conjugal

*Le Conseil national a fait son possible pour ne plus «punir» les travailleurs «infidèles» à leur patron... C'est qu'il faut favoriser la mobilité professionnelle. Mais il reste très réservé sur le droit des femmes divorcées à une part de la prévoyance professionnelle de leur ex-mari. C'est qu'il ne faudrait pas favoriser la mobilité conjugale.*

(jg/pi) La loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle (LFLP) a été adoptée par le Conseil national. Elle devra encore être sou-

montant de près de 3 millions ?» La question est posée, dans toute sa gravité, par 24 Heures du 9 décembre. Et de préciser que «la polémique intervient dans un contexte de conjoncture déprimée et de grogne entre Romands et Alémaniques après le vote de dimanche dernier».

En fait, tout est parti d'une question de la députée libérale Nicole Grin, qui a demandé des explications au Conseil d'Etat sur ce cas résumé de haute trahison de la part de la banque cantonale. On croit rêver. Près de huit Vaudois sur dix étaient prêts à ouvrir les marchés publics aux entreprises grecques, portugaises ou islandaises et voilà qu'on s'insurge parce que la BCV donne du travail à une entreprise zurichoise... Et il faut que ce soit une députée libérale, dont le parti ne cesse de vouloir déréglementer, qui proteste contre cette pratique qui relève du libre choix de la BCV. ■

## Les nouveaux ponts sur le fossé

Blick se met à l'écoute des Romands et publie, après d'autres quotidiens alémaniques, les commentaires réguliers de journalistes romands. Premier titulaire de la colonne hebdomadaire intitulée «Notre Suisse»: Jean-Claude Pécelet, rédacteur en chef de L'Hebdo. Au fait, les Romands n'auraient-ils pas eux aussi besoin de se mettre à l'écoute des Alémaniques et des Tessinois ? ■

mise à la Chambre haute avant d'entrer en vigueur, si tout va bien, le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Il s'agit là d'une réforme fondamentale dans la mesure où chacun-e est touché-e par ses effets, mais quelque peu effacée par les déboires européens de la Suisse et par son côté technique, que seuls quelques spécialistes parviennent à maîtriser entièrement.

### Des changements d'emploi qui coûtent cher

Nous savons que le salarié qui quitte son employeur est souvent fortement pénalisé: il emporte avec lui la part de deuxième pilier qu'il a versée à sa caisse de pension et, en fonction de son ancienneté dans l'entreprise, une fraction seulement de la part payée par l'employeur. Dans la plupart des cas, un employé restant moins de cinq ans dans une entreprise ne touche rien de la part patronale, alors qu'il peut percevoir la totalité de son avoir s'il s'en va après vingt ans chez le même employeur.

Cela signifie qu'un salarié changeant trois fois d'emploi, chaque cinq ans à partir de vingt-cinq ans, risque de se retrouver à quarante ans en ayant perdu la totalité de la part patronale de ses cotisations. On voit bien le frein à la mobilité professionnelle que ce système représente, à une époque où justement la conjoncture voudrait que les salariés puissent changer facilement d'emploi. Aujourd'hui, lorsque une entreprise licencie des employés d'un certain âge, le problème essentiel n'est d'ailleurs pas uniquement celui de leurs indemnités de départ, mais le casse-tête posé par la nécessité de ne pas pénaliser ceux qui n'ont pas droit à la totalité de la part de l'employeur.

La situation est symétrique à l'embauche. Lorsqu'il s'agit de cadres de haut niveau, le point le plus ardu des négociations ne porte pas sur le salaire, mais sur les conditions de rachat ou d'apport de la part manquante qui n'a pu être

transférée de l'employeur précédent... Ces dispositions ont une origine morale et «libérale». Il s'agissait de récompenser la fidélité à l'employeur. Dans le message du Conseil fédéral accompagnant le projet de LFLP, il est d'ailleurs dit explicitement que le changement d'employeur n'est pas toujours une «infidélité». L'accent est mis plus loin sur l'épanouissement de la personne et sur la liberté du commerce et de l'industrie, grand principe opportunément appelé à la rescousse. Mais il s'agissait aussi de laisser les caisses libres de se gérer comme elles l'entendaient, ce qui a donné une foule de règlements — autant qu'il y a de caisses — et, en gros, quatre systèmes de prévoyance incompatibles entre eux. Les problèmes surviennent essentiellement lors du passage d'un système à l'autre.

La nouvelle loi règle partiellement le problème du libre passage, en ne faisant plus dépendre le versement intégral de la part patronale des cotisations du temps passé dans l'entreprise, mais de l'âge de l'intéressé. Un système fait sur mesure pour les cadres supérieurs de plus de 45 ans, mais dans lequel les plus jeunes ne trouveront qu'une réponse partielle: la part patronale ne leur sera due qu'à raison de 5% par an dès vingt-cinq ans (à trente-six ans, on touchera donc ses propres cotisations et 55% de celles de l'employeur; il faudra attendre d'avoir quarante-cinq ans pour ne pas être pénalisé, à moins de ne pas changer de système de prévoyance).

### Les femmes divorcées attendront bien quelques années

Autre modification importante, celle concernant les femmes divorcées: le juge pourra décider de leur transférer une partie du capital de libre passage de leur ex-conjoint. La véritable égalité sera bien évidemment atteinte lorsqu'il sera admis que la prévoyance professionnelle du couple forme un tout que l'on divise en cas de séparation, seule manière d'assurer aux femmes divorcées une rente décente.

Mais nombre de ceux qui réclament l'abolition des discriminations provoquées par la mobilité professionnelle ont un tout autre discours lorsqu'il s'agit de prévenir les effets néfastes de la mobilité conjugale...

On ne récompense plus forcément les employés fidèles, mais on continuera de «punir» les femmes divorcées. La question, nous promet-on, sera réglée dans le cadre de la révision de la loi du divorce. Attendons pour voir... ■

L'INVITÉ DE DP

# Qu'importent les salaires ?

*L'idée d'une baisse des salaires pour aider les entreprises ou l'Etat à faire face à la déprime économique peut se discuter. Mais sa concrétisation implique que les salariés soient considérés comme des partenaires.*

**Beat Kappeler**

Journaliste indépendant

Dans un pays riche, trop riche même, pourquoi, demandent certains, les salaires ne baisseraient-ils pas un peu pour faire face aux difficultés du moment, tant dans le privé que dans le secteur public ? Oublions que tout le monde n'est pas riche, voire trop riche, et qu'une baisse des salaires peut mettre immédiatement certains en marge d'une vie digne.

Les avantages d'un répit du côté des salaires seraient la possibilité d'embaucher, ou du moins de ne pas débaucher, et de pouvoir tenir des marchés, réaliser des bénéfices autrement compromis. Nous savons que le professeur Keynes se vit contraint de construire tout son édifice théorique parce que de toute évidence dans une économie organisée les salaires ne se plient pas à cette double rationalité. Les prix, pour leur part, surtout dans cette Suisse cartellisée, ne suivent pas non plus les courbes décrites dans les manuels. Même si les salaires étaient mobiles vers le bas, il n'est pas sûr que les entreprises

embaucheraient ou qu'elle tiendraient l'engagement de ne pas licencier. De plus, si toutes les entreprises n'avaient pas la même politique salariale, des distorsions de concurrence provoqueraient des licenciements là où les salaires n'auraient pas été diminués. En économie ouverte, des prix plus compétitifs seraient bénéfiques essentiellement à l'étranger. Et en supposant que des prix stables et une bonne compétitivité soient générateurs de bénéfices, nous n'avons aucune garantie que ceux-ci soient réinvestis ou dépensés à l'intérieur du pays. En période difficile, les taux d'intérêt sont souvent à un niveau tel qu'ils provoquent un investissement purement financier — et non productif — des profits.

## Nouvelles règles du jeu ?

Quoi qu'il en soit, les rapports entre employeurs et syndicats dans notre société empêchent tout consensus sur de telles solutions, sauf... sauf si les relations contractuelles pouvaient être étendues à ces questions qui dépassent l'aspect purement salarial. Le keynésien et prix Nobel James Meade se fit un ardent défenseur de la souplesse des salaires à la condition du partage sans équivoque des profits. Si les salariés participaient à l'essor de leur firme et de ses bénéfices, ils seraient prêts à consentir des sacrifices en période difficile. Le problème de l'investissement productif et «patriotique» d'une part, et du maintien de l'emploi d'autre part, pourrait être résolu par une participation des salariés aux décisions les concernant. Dans ce cas, ils seraient plus enclins à jouer le jeu. Notre société a le choix entre peu de concertation (prix et salaires totalement souples) ou une concertation couvrant tous les aspects des flux et reflux économiques et sociaux créés par l'entreprise. Il est clair que les patrons hésitent. Mais il est évident que beaucoup de syndicalistes n'aiment pas non plus cette idée de l'intégration des salariés dans leur propre entreprise, ni l'autonomie de négociation qui en découle. Un blocage complice qui fait le jeu des «y'a qu'à...» ultra-libéraux et de la langue de bois ultra-prolétaire. Mais laissons les passions. Sous l'angle

conjoncturel, la Suisse entre dans une nouvelle ère si la baisse en termes réels des salaires de 1993 est délibérée. La dernière fois c'était dans les années trente... Des baisses réelles ont cependant eu lieu au début des années huitante à cause de l'accélération de l'inflation. C'étaient des baisses spontanées. Cette fois, une éventuelle baisse sera fortement ressentie, parce qu'annoncée. Ses effets sur la consommation seront psychologiques et réels, comme le prévoit déjà d'ailleurs un économiste de l'UBS. Les salaires ont donc leur importance — conjoncturelle et en tant qu'expression de l'organisation sociale de la firme. ■

COURRIER

## La corde du pendu

Felber et Delamuraz, ces deux hommes se sont engagés à fond depuis plusieurs années sur ce dossier (DP n° 1108). Et les Cotti, Koller, Ogi, Stich et Villiger, n'ont-ils pas soutenu ce même dossier comme la corde soutient le pendu ? Stich par exemple doit être très fatigué de ses efforts... et si «Röstigraben» il y a, c'est bien au niveau du Conseil fédéral.

Eugène Hofstetter,  
Bienne

## Purisme

**A propos de l'article «La francophonie... ou en français dans le texte» (DP n° 1107)**

(...) Non, Mme la directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, il n'est pas faux, ni ridiculement romand de dire «se baser» pour «se fonder». Le mot était un néologisme en 1787, et depuis, de l'eau ayant passé sous les ponts et de la Seine au Flon, il a pris droit de cité. Il est en outre parfaitement normal de contacter Alain Decaux, aussi normal que de prendre contact avec lui. Il est même préférable, quand on le peut, de s'exprimer avec un seul mot qu'avec deux.

J'ajouterai, mais c'est pure malice, que je n'étais pas sans ignorer que Decaux était invité au château d'Oron le 25 novembre. Je veux dire que je n'étais tout simplement pas au courant. Je reconnais qu'on peut le dire plus simplement. (...)

André Thomann  
Genève

## DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

**Secrétaire de rédaction:**

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Beat Kappeler

**Abonnement:** 75 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 – CCP: 10-15527-9

**Composition et maquette:**

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

**Impression:**

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

RÉACTION

# Maltraitements

Odette Masson

Privat-docent à la Faculté de médecine de Lausanne

Dans notre pays, les questions concernant la jeunesse n'ont pas fait l'objet jusqu'ici d'un intérêt social et politique prioritaire. Aussi faut-il ne pas se faire d'illusions sur l'attention suscitée par le rapport *Enfance maltraitée en Suisse* élaboré de 1988 à 1992 par un groupe d'experts bénévoles. La conférence de presse du 30 octobre 1992 n'a provoqué chez les nombreux journalistes présents que deux petites questions d'intérêt marginal. L'absence de la Télévision suisse romande était remarquable, comme celle des responsables de l'Office fédéral des assurances sociales à qui s'adresse ce rapport.

La réaction de *Domaine public* témoigne d'une même discrétion. L'attention donnée tout au long du rapport aux adultes s'occupant d'enfants (parents, enseignants, soignants) paraît avoir échappé à l'auteur de l'article *SOS Parents*. L'on ne peut en effet que souscrire à l'idée simple que ce sont les adultes mal en point qui négligent les besoins des mineurs. Les autorités vaudoises en ont fait la démonstration en démantelant, de 1987 à 1992, le fonctionnement collaboratif du réseau de soins institutionnels s'adressant aux familles en difficulté. Durant cette période, sept responsables d'institutions qui soutenaient l'établissement de soins suivis et cohérents, ont été «démissionnés», licenciés sans justes motifs, sans être remplacés par des personnes intéressées susceptibles de poursuivre ces tâches dans la même ligne.

Voilà me semble-t-il un thème plus consistant que l'évocation des risques de fausses dénonciations de mauvais traitements qui sont plus que négligeables par rapport à ceux qu'encourent les enfants, signalés ou non, qui ne reçoivent pas les soins exigés par leur situation.

## Vacances

DP ne paraîtra pas durant la période de Noël et Nouvel-An. Le prochain numéro sortira donc le 7 janvier. Nous souhaitons à tous nos lecteurs de bonnes fêtes et une heureuse année 1993.

Quant aux lignes téléphoniques, elles répondent aussi aux parents. Leurs responsables savent bien qu'elles ne représentent qu'un premier maillon d'une chaîne qui devrait être constituée par des soins suivis, cohérents et distribués par des personnes stables et compétentes. M<sup>me</sup> Judith Stamm, conseillère nationale, le souligne, les enfants maltraités le sont doublement; le réseau de soins et d'aide, pourtant richement équipé, ne fonctionne pas à leur avantage.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail ignorent les suites qu'il est prévu de donner au rapport *Enfance maltraitée en Suisse*. Aucune question n'a été posée à ce sujet à la conférence de presse. Ce serait un thème que la presse pourrait reprendre. Les articles parus ponctuellement au cours de la première se-

maine de novembre 1992 ne vont pas entraîner une suffisante prise de conscience quant aux effets des manques collectifs d'attention aux problèmes des familles et des enfants, une des causes principales de misère socio-affective et de maladies.

La presse française travaille régulièrement à étoffer cette prise de conscience, aussi bien la télévision que la presse écrite. Le gouvernement français, qui s'implique dans ces problèmes depuis 1988, est soutenu et stimulé par la presse. Pour exemple de ce qui se passe en Suisse, rappelons que la Télévision suisse romande a diffusé sa dernière émission sur les mauvais traitements envers les mineurs en 1988, une prestation par ailleurs déprimante et sans efficacité pour stimuler des changements de pratiques.

L'anesthésie semble profonde en Suisse quant à la question des souffrances humaines. Les journalistes ont un rôle important à jouer dans l'équipe de réanimation. ■

## Mots d'ordre

(cfp) Même les partis politiques réputés disciplinés voient leurs mots d'ordre nationaux contredits par leurs sections cantonales. Petit tour d'horizon des recommandations sur l'EEE.

Dans le camp du oui au niveau fédéral, les radicaux des sections des Grisons et de Schwytz ont choisi le non, et les démocrates-chrétiens de Nidwald et Obwald ont fait bande à part. Le parti du travail n'a pas convaincu sa section zurichoise.

Au parti socialiste, la dissidence s'est exprimée autrement. Dans le journal diffusé tous ménages, l'édition française est formelle: il voter voter oui. L'édition allemande, *EWR-Abstimmungen*, présente le point de vue de huit membres importants, dont deux parlementaires fédéraux, Andreas Gross et Ursula Bäuml, qui annoncent leur refus de l'accord.

Etats d'âme dans plusieurs sections alémaniques du parti du travail: à Bâle on laisse la liberté de vote et la section de Berne, après une longue discussion, s'abstient de tout mot d'ordre.

Divergences semblables chez les adversaires de l'adhésion. A l'UDC blocérienne se sont opposées les sections vaudoise et bernoise et aux

fondamentalistes du parti écologique suisse les Vaudois, les Fribourgeois, les Genevois et les Neuchâtelois; les écologistes de Bâle-campagne et du Jura se sont prononcés pour la liberté de vote. Un sondage, à prendre avec les précautions qui s'imposent, de l'hebdomadaire *Cash* révèle que 4% des Alémaniques, 2% des Romands et 5% des Tessinois ont affirmé qu'ils avaient suivi les mots d'ordre des partis; les connaissances, les médias et le Conseil fédéral ont, dans l'ordre, exercé une influence plus forte sur leur vote. ■

## Les Schtroumpfs anars

Révolution chez les Schtroumpfs: l'argent est arrivé au village des petits hommes bleus. La conclusion est forte: l'argent ne fait pas le bonheur. Retour donc à la case départ où chacun produit selon ses moyens et consomme selon ses besoins, avec de belles fêtes pour cultiver la convivialité. Les temps sont durs, une réponse comme une autre à la schtroumpf!

Peyo, *Le Stroumpf financier*, Lombard, 1992.

# Autant le savoir pour oublier

*Maigre consolation pour les déçus du 6 décembre: tout était prévu...*

(y) Les valeurs des Suisses: tel est le thème, plutôt délicat, d'une vaste enquête en profondeur réalisée en 1988/89, et dont les résultats ont paru l'année du 700<sup>e</sup>. A relire ces chiffres après la votation sur l'EEE, on leur trouve une intéressante valeur prédictive.

Il y a eu en fait deux séries d'interviews. La première a permis de sonder un échantillon représentatif de 1400 citoyens suisses de 20 à 80 ans, dans les trois régions linguistiques, avec une surproportion délibérée de Romands (400) et de Tessinois (200). Le même questionnaire a été utilisé dans une seconde enquête, portant sur un échantillon de 500 jeunes Suisses de 15 à 19 ans, dont les avis ont été exploités séparément, sans donner de résultats divergents.

## Les Suisses fiers de l'être... et heureux

D'abord, les Suisses se considèrent comme un peuple heureux, à 95%, un «niveau de bonheur» qui nous distingue en Europe, avec les Anglais. De plus, les Suisses restent fiers de l'être. Mais avec modération, en comparaison internationale. A noter que les Alémaniques se disent moins souvent «très ou assez fiers» de leur appartenance nationale (78%) que les Romands (86%) ou les Tessinois (88%). Différences analogues chez les jeunes, à l'exception des Romands, nettement moins enthousiastes (74%) que leurs aînés. Les per-

sonnes avec le plus faible niveau d'éducation, les moindres revenus, celles qui se situent à droite sur l'échiquier politique et demeurent fidèles aux priorités «matérialistes» se disent les plus fières d'être suisses.

## Le pays alémanique

Sur l'existence d'un clivage entre les régions alémanique et romande, les avis divergent de part et d'autre de la Sarine (voir le tableau). Majoritaires, les Suisses alémaniques tendent tout naturellement à s'identifier davantage à un pays dont ils imprègnent et reflètent mieux les opinions et les traditions; pas étonnant qu'ils débattent plus volontiers du problème identitaire: ils continuent de marquer l'esprit de la Confédération et doivent donc bien s'interroger avec le plus d'insistance sur son avenir. Le voisinage de l'Allemagne réunifiée ne peut que renforcer la volonté d'affirmer la différence.

A l'intérieur du pays, «la position culturellement et linguistiquement hégémonique que détient la Suisse alémanique permet à ses citoyens d'être conciliants, ou peut-être indifférents, malgré les écarts qu'eux-mêmes creusent par leurs attitudes» (p. 44). Excellent résumé du fameux «malaise confédéral», manifesté avec triste netteté le 6 décembre.

S'agissant de l'Europe, les commentateurs de l'enquête notent la différence: «L'adhésion alémanique est plus "raison-

née" que l'adhésion romande, qui pourrait être qualifiée de sentimentale». La question posée en janvier 1989 portait sur la participation de la Suisse au Marché commun; 45% des Suisses s'y déclaraient favorables, dont 42% en Suisse alémanique et 49% en Suisse romande comme au Tessin. Abstraction faite des nombreuses non-réponses alors enregistrées (23% en moyenne, 30% en Suisse alémanique), les partisans de l'Europe communautaire se recrutent — déjà — dans certaines catégories socio-démographiques assez précises: jeunes (72% chez les 20-25 ans contre 46% après 56 ans), personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé (68% des diplômés universitaires contre 44% des anciens élèves de l'école primaire), cadres supérieurs et chefs d'entreprise (70%), mais aussi personnes se situant à gauche (74%) plutôt qu'à droite (50%) ou en faveur des valeurs post-matérialistes (71%) plutôt que dans la tradition matérialiste (40%).

## Fiers d'être suisse et européen

A noter un important croisement: parmi les partisans de l'ouverture à l'Europe, on trouve «les personnes qui se disent le moins fières d'être suisses et celles qui perçoivent en plus grande proportion (62%) l'existence d'un clivage entre la Suisse romande et la Suisse alémanique» (p. 393). Il y a trois ou quatre ans, «la plus grande acception globale de la Communauté européenne par les Romands repose en majeure partie sur l'opinion des Jurassiens et des Vaudois». A l'époque, 39% des Genevois et 35% des Valaisans ne prenaient même pas position, tandis que 29% des Neuchâtelois disaient non et 25% n'avaient pas encore d'opinion. Compte tenu des avis non exprimés, l'enquête plaçait Lucerne parmi les trois cantons alémaniques acceptants, devant les deux Bâle et Zurich...

Même si les résultats du sondage le plus représentatif n'ont pas d'autre portée que celle d'une photo de la société, d'un instantané des opinions, ils peuvent aussi refléter des tendances assez profondes pour avoir une certaine valeur prédictive. Autant le savoir d'avance pour ne pas tomber sous le coup de l'émotion après. Autant l'oublier aussitôt pour ne pas succomber au fatalisme paralysant. ■

Anna Melich: *Les valeurs des Suisses*. Berne, Lang, 1991. Paru simultanément en allemand sous le titre *Die Werte der Schweizer*.

On dit parfois, de nos jours, qu'il existe un fossé culturel et économique entre la Suisse alémanique, la Suisse romande et le Tessin. Pensez-vous à ce propos qu'entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, il y a (en %):

	Total	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Un clivage entre ces communautés linguistiques	44	36	51	65
Seulement quelques différences occasionnelles	38	43	34	29
Pas de clivage	11	15	4	3
Ne sais pas/pas de réponse	7	6	12	4
Personnes interrogées	1400	807	393	200